

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 4 décembre 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20251216-20251216_CC_D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 23/12/2025



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Pierre-Yves PUGNIERE, Robert REGEFFE, Monique REY, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Jacki VIALLO

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Nicole GIRODON par Jacki VIALLO, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Roland BOST à René AVRIL, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Georges THOMAS, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Martine CHARLES à Eric LARDON, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Jean-Paul FORESTIER, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN,

Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christophe BAZILE, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Nathalie LE GALL à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Michel ROBIN à Olivier JOLY, Pascal ROCHE à Elodie THEVENET, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX, Stéphane VILLARD à Marcelle DJOUHARA

Absents : Christophe DESTRAS, Christelle MASSON, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	98
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	24
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-007 du 09 janvier 2025 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 8 avril 2025 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération du 13 mai 2025, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de décision modificative de crédits n°1 de l'exercice 2025 du budget principal,

Vu la délibération du 14 octobre 2025, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de décision modificative de crédits n°2 de l'exercice 2025 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget principal, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de DM n°3 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 085 897 €.

Les ajustements proposés portent sur :

- L'ajustement des recettes notifiées de fraction de TVA pour les compensations de CVAE pour 101 977 €.
- L'ajustement des prévisions en recettes du chapitre 70 relatives au remboursement par les budgets annexes des charges de structure 2024 comptabilisées en 2025 pour un montant global de 251 000 €,
- L'inscription de la régularisation des attributions de compensation négatives suite à la CLECT de septembre 2025 pour un montant de - 40 080 €,
- l'ajustement au chapitre 65 des avances et subventions d'équilibre versées aux budgets annexes avec un montant de 110 000 € pour le budget des zones économiques et un montant de 720 000 € pour le budget annexe Transports (régularisation entre autres de la TVA sur les inscriptions liées aux transports scolaires),

- l'inscription de la dotation complémentaire à passer en 2025 au titre de l'amortissement des biens pour 250 000 € (écritures d'ordre),
- l'inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie pour 400 000 € (écritures d'ordre),
- l'inscription d'une régularisation de matériel informatique ayant été trop amorti en recettes d'ordre pour 44 000 €,
- la régularisation d'un doublon constaté dans les recettes rattachées à l'exercice 2024 pour 700 000 €, qui sera comptabilisé au chapitre 65 en dépenses exceptionnelles.

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le projet de DM 3 prévoit de transférer des crédits inscrits en dépenses d'équilibre sur le chapitre 011 à hauteur de 199 103€, de transférer les crédits disponibles à fin 2025 sur le chapitre 66 des charges financières à hauteur de 245 000 € et d'inscrire en recettes de fonctionnement les rôles supplémentaires de fiscalité perçus à ce jour soit 150 000 €. Enfin compte tenu de l'augmentation de 250 000 € de la dotation aux amortissements il est proposé de diminuer le virement à la section d'investissement de 250 000 €.

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°3 du budget principal s'équilibre à hauteur de 2 815 800 € avec les ajustements suivants (en plus des écritures d'ordre vues précédemment) :

- L'ajustement des avances versées aux zones économiques pour 577 300 €
- La régularisation d'une subvention de l'Agence de l'eau qui a été comptabilisée sur une nature erronée (comptabilisée au 1311 au lieu de la nature 1321) pour 49 900 €
- La régularisation en dépenses de sommes consignées auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de jugements d'expropriation de terrains pour un montant global de 30 000 €.
- L'ajustement des attributions de compensation d'investissement définitives versées par les communes suite à la CLECT de septembre 2025 (- 8 760 €)
- L'inscription des écritures d'ordre relatives au transfert de l'actif et du passif du gymnase à Noirétable (1 714 600 € équilibrées en dépenses et en recettes)

Le projet de DM3 s'équilibre en section d'investissement par l'inscription des subventions notifiées en 2025 mais non-inscrites au budget 2025 ainsi que par des fonds de concours voirie versés par plusieurs communes (pour un montant global de 1 166 600 €) et enfin par la diminution de 106 540 € de l'emprunt d'équilibre qui s'établit après cette DM3 à 10 525 573 €.

DM n°3 - Budget général LFA 2025
(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
			Ajustement des rétrocession de charges de structure par les budgets annexes		
708721	7212	70	Remboursement charges de structure par budget déchets		87 500
708721	732	70	Remboursement charges de structure par budget eau potable		60 500
708721	733	70	Remboursement charges de structure par budget assainissement		97 500
708721	821	70	Remboursements de charges de structure (budget annexe Transports urbains)		5 500
			Ajustement à la baisse de l'enveloppe d'équilibre inscrite au chapitre 011		
611	01	011	Contrats de prestations de services	-199 103	
			Ajustement de crédits au chapitre 65 : avances et subventions d'équilibre au budgets annexes		
65736221	61	65	Remboursement au BA zones économiques	110 000	
657364	815	65	Subvention d'équilibre au budget transport	720 000	
			Ajustement des prévisions du chapitre 66 - charges financières		
66111	01	66	Intérêts de la dette	-245 000	
			Ajustement de crédits au chapitre 73 - Impôts et taxes		
7352	01	73	Ajustement de la fraction de TVAЕ (sur la CVAЕ) au montant notifié et perçu en 2025		101 977
73211	01	73	Régularisation des attributions de compensation négatives (suite CLECT du 16/09/2025)		-40 080
			Ajustement de crédits au chapitre 731 - Fiscalité locale		
7318	01	731	Rôles supplémentaires de fiscalité perçus en 2025 (non inscrits au budget)		150 000
			Reprise du résultat de fonctionnement suite dissolution PLIE du Forez		
75888	61	75	Recettes exceptionnelles		179 000
			Ajustement écritures d'ordre: régularisation de matériel informatique trop amorti		
7811	01	042	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		44 000
			Régularisation des rattachements 2024 en recettes (excédents de rattachements)		
65888	81	65	Dépenses exceptionnelles	700 000	
			Ajustement d'écritures d'ordre (chapitre 042) Complément d'amortissements 2025		
6811	01	042	Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	250 000	
			Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2025)		
722	20	042	Production immobilisée (travaux en régie 2025)		115 000
722	20	042	Production immobilisée (travaux en régie 2025)		285 000
023	01	023	Virement à la section d'investissement	-250 000	
TOTAL				1 085 897	1 085 897

0

Section d'investissement

Catégorie budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		-250 000
			Régularisation d'un titre de subvention passé sur une nature erronée		
1311	845	8621	Subvention Agence de l'eau requalification rue de la République à Montbrison	49 900	
1321	845	8621	Subventions non amortissables		49 900
			Ajustement écritures d'ordre: régularisation de matériel informatique trop amorti		
281838	01	040	Amortissements autres matériels informatiques	44 000	
			Ajustement avance versée au budget annexe zones économiques		
27638	61	27	Autres créances immobilisées	577 300	
			Régularisation des montants consignés auprès de la CDC dans le cadre d'expropriation		
275	61	27	Dépôts et cautionnements versés	30 000	
			Ajustement des subventions notifiées non inscrites au budget 2025		
1313	312	3004	Subventions du Département		500 000
1311	851	8193	Subvention DREAL voie verte Boisset les Montrond		150 000
1311	851	8193	DSIL voie verte "pré du Puits" à Montbrison		16 600
13241	845	8621	Fonds de concours voirie diverses communes		500 000
			Ajustement d'écritures d'ordre (chapitre 040) Compléments d'amortissements 2025		
2804182	01	040	Amortissement des subventions d'équipement aux organismes publics - bâtiments et installations		100 000
2805	01	040	Amortissement des concessions, droits, brevets, licences		75 000
281838	01	040	Amortissement des autres matériels informatiques		75 000
			Ajustement des attributions de compensation d'investissement		
13246	01	13	attributions de compensation d'investissement (suite CLECT du 16/09/2025)		-8 760
			Crédits au chapitre d'ordre 041 pour les écritures de transfert du Gymnase à Noirétable		
204411	01	041	Biens mobiliers, matériels et études	6 000	
204412	01	041	Bâtiments et installations	1 702 000	
1313	01	041	Subventions du Département	6 600	
2138	01	041	Autres constructions		1 708 000
1021	01	041	Dotations		6 600
			Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2025)		
2317	845	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	183 000	
2315	61	040	Immobilisations corporelles en cours - installations, agencements des constructions	79 000	
2317	851	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	23 000	
2313	020	040	Immobilisations en cours - bâtiment	71 000	
2317	313	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	12 000	
2317	323	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	25 000	
2313	4221	040	Immobilisations en cours - bâtiment	7 000	
			Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt d'équilibre après cette décision modificative qui passe de 10 632 113 € à 10 525 573 €)		
1641	01	16	Emprunts en euros		-106 540
TOTAL				2 815 800	2 815 800

0

Il est proposé d'approuver le projet de décision modificative DM n°3 de 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°3 du budget principal pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 décembre 2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,